Après la foire d'empoigne, la coopération

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1291

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015028

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Après la foire d'empoigne, la coopération

L'espoir est permis de voir les acteurs de la santé travailler en commun. La conférence sur l'assurance maladie a montré que les bonnes volontés ne manquent pas. Attention cependant à ne pas réduire les prestations de base.

La conférence sur l'assurance maladie, organisée par Ruth Dreifuss à la fin du mois de janvier, pourrait marquer la fin d'une étape. Celle de la confrontation entre prestataires de soins, assurances et collectivités publiques qui, jusqu'à présent, se sont renvoyé sans ménagement la responsabilité de l'augmentation des primes tout en cherchant à utiliser les dispositions de la nouvelle législation (LAMal) à leur avantage exclusif.

L'arbitre va jouer son rôle

Aujourd'hui, les différents acteurs de la santé ont pris conscience des mécanismes de régulation mis en place par la LAMal et des dangers qu'ils encourent à vouloir faire cavalier seul: les hôpitaux trop gourmands sont mis à l'index par les caisses-maladie, de nombreux assurés émigrent vers les caisses plus avantageuses et résilient des assurances complémentaires trop onéreuses. L'Office fédéral des assurances sociales, sous la houlette de son nouveau directeur Otto Piller, est bien décidé à jouer plus fermement son rôle d'arbitre et à garantir le respect des règles du jeu. On attend également de cet office qu'il améliore l'information à la population, une tâche par trop négligée jusqu'ici.

La bonne volonté manifestée à Berne par tous les partenaires de la santé ne suffira pourtant pas à restaurer la confiance de la population dans la LAMal. La crise engendrée par la mise en vigueur précipitée de la nouvelle loi ne sera surmontée que par des résultats concrets. Il faudra attendre encore quelques mois pour vérifier si le dialogue noué à Berne porte ses fruits: clarté enfin réalisée dans l'établissement des primes, accord entre les cantons et les caisses sur le financement des soins à domicile et des établissements médicalisés pour personnes âgées, planification hospitalière efficace, etc.

Accès à des soins optimaux

Si la maîtrise des coûts de la santé passe par un effort commun d'économie, elle ne peut en aucun cas porter sur une limitation des prestations couvertes par l'assurance de base, comme le préconise plus ou moins ouvertement le concordat des caisses-maladie. Cette assurance de base, c'est là la philosophie de la LAMal, garantit à chacun l'accès à des conditions optimales de soins. Dès lors le catalogue des prestations ne peut qu'évoluer en fonction des progrès de la médecine, pour autant que soient respectés les critères légaux de l'efficacité, de l'adéquation et de l'économicité. Renoncer à des thérapies reconnues sous prétexte d'économie, c'est ouvrir la voie à une médecine de classe privilégiant ceux qui disposent de ressources financières suffisantes. C'est aussi détourner l'attention des possibilités nombreuses de réduire les coûts de la santé sans porter atteinte à la qualité des soins. *jd*

ÉLECTIONS VAUDOISES

Les deux faces de la crise vaudoise

Les électeurs vaudois ont envoyé successivement des signes totalement contradictoires. Devant les difficultés de l'Etat ils ont d'abord mis en place une majorité de gauche au Conseil d'Etat. Puis ils privent l'Etat, malgré un consensus politique large, des moyens de rétablir les finances.

La majorité actuelle du Conseil d'Etat refusera les coupes antisociales. La droite espère peut-être dans un an, par un renversement de majorité, les imposer. Mais on peut douter que la droite soit en mesure d'imposer les réformes de structure qu'exigerait la situation. Elle ne peut violer son électorat: qu'il s'agisse de la réforme hospitalière, et notamment de la redéfinition de la mission de plusieurs hôpitaux, de la péréquation intercommunale, de la réorganisation et de la fusion des communes, voire de l'impôt ecclésiastique.

Dans l'immédiat, il faudrait trouver 110 millions pour retrouver simplement le niveau du catastrophique déficit actuel. Et quand on sait ce que signifient 110 millions d'économies supplémentaires, qui prétendra que le vote du peuple a permis de reculer pour mieux sauter? *ag*

ÉLECTIONS VALAISANNES

Enfin, la mue valaisanne!

Le premier tour de l'élection du Conseil d'Etat valaisan est un signe fort. Ballottage général, à une exception près, et percée de Peter Bodenmann. Il paraît bien placé pour confirmer au second tour. Mais la question est posée d'abord au PDC. La réponse sera connue lorsque ces lignes paraîtront. Peut-il encore prétendre à une majorité absolue au gouvernement de 4 sièges sur 5? S'il abandonnait un siège, il n'aurait pas encore abandonné la majorité de 3 sur 5. S'il n'a pas la sagesse de tirer la leçon, non seulement de ce scrutin, mais de l'évolution en profondeur des villes valaisannes, les électeurs l'y contraindront, selon toute vraisemblance. *ag*

Médias

Nicolas Roulin, rédacteur en chef du *Teletex*, a choisi le vocabulaire de la boxe pour son commentaire dans le numéro du 2 février. Il s'intitule «Avoirs juifs: Pourquoi attendre?»

Extrait choisi:

«La Suisse offre décidément un spectacle attristant. Elle ressemble à un boxeur recevant la «raclée» de sa vie, encaissant coup sur coup, tel un pantin... S'il ne veut pas finir KO debout, le Conseil fédéral se doit de reprendre l'initiative... A l'abri du pugilat médiatique, les historiens pourraient enfin œuvrer dans un climat de confiance retrouvé.» *cfp*